

Conseil de développement. Des idées sur le numérique

Cathy Tymen

Créé en 1999, le conseil de développement de Cornouaille vient d'être conforté par la loi NOTRe (*). Les 54 membres de la société civile sont bien déterminés à être force de propositions auprès des élus, notamment sur le numérique.

Instance de démocratie participative, le conseil est composé d'acteurs issus de l'ensemble de la Cornouaille.



Le conseil de développement de Cornouaille est une assemblée consultative chargée d'élaborer des propositions et de donner ses avis aux élus des dix conseils communautaires du territoire cornouillais. Si la structure existe depuis longtemps, ce sont deux lois récentes (loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation de la métropole de 2014 et la loi NOTRe) qui consolident son rôle consultatif pour l'élaboration des politiques locales sur le développement du territoire.

Des membres bénévoles

Le nouveau président, Jean-Michel Guillou a fait, hier, un point d'étape sur l'action des nouveaux membres du conseil en rappelant qu'ils sont « tous des représentants de la société civile et sont issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs cornouillais ». Quatre commissions ont été définies : aménagement, développement rural, développement maritime et commission emploi, économie et formation. Alors que tous les représentants du conseil sont bénévoles, une chargée

de mission, Séverine Allain, a été recrutée en octobre 2014.

Ses principales missions

Le conseil intervient dans trois missions principales : « Il peut être sollicité par l'agence Quimper Cornouaille développement ou les collectivités territoriales. Il peut aussi se saisir de divers sujets et donner son avis aux élus. Il participe enfin à parité avec les élus au comité unique de programmation chargés de valider les projets qui bénéficieront des subventions de la région et des subventions européennes ». Ainsi, le conseil a été sollicité par le conseil départemental pour se pencher sur la problématique du vieillissement en Cornouaille et par les élus de Quimper Cornouaille Développement pour plancher sur le numérique.

Un séminaire à Douarnenez

Hier, le président Jean-Michel Guillou a annoncé que « les premiers travaux des commissions et les propositions qui en découlent seraient connus lors d'un séminaire organisé le 6 novembre à Douarnenez.

Les élus de Quimper Cornouaille développement y seront conviés ». Interrogé sur ce point, le président du conseil a consenti à lâcher quelques informations plus concrètes. « Nous aurons trois propositions à faire aux élus sur le numérique. La Cornouaille, remarque Jean-Michel Guillou, est moins bien positionnée sur les liaisons ferroviaires et aériennes. Aussi, nous considérons que le développement du haut débit doit être différencié sur notre territoire. Comme cela s'est fait dans le Morbihan et nous allons inviter les élus à aller voir sur place. Enfin, nous allons poser la question de la solidarité des territoires face au coût du développement du très haut débit ».

() Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) en cours d'adoption.*

▼ Pratique

Conseil de développement de Cornouaille, 3, rue Pitre-Chevalier, 29.018 Quimper Cedex. Tél. 02.98.10.34.00.

CC BY NC ND